



COOPÉRATIVE SCOLAIRE DU LYCÉE VAUBAN
EQUIPE NUMERIQUE DU LYCEE VAUBAN



INFORMATION AUX PARENTS RENTRÉE 2023
Lycée Professionnel – Seconde TNE (SN et MELEC)
Première (SN et MELEC) Terminale (SN et MELEC)

Opération « prêt de tablette numérique au lycée Vauban »

Dans le cadre d'une opération financée par la région Bretagne, les élèves de seconde NTE (SN+MELEC) et de première et terminale SN ou MELEC du lycée professionnel de Vauban bénéficient d'une tablette iPad à la rentrée 2023 prêtée gratuitement. Il leur sera également fourni une coque antichoc et un chargeur iPad.

La tablette qui comportera manuels scolaires, ressources pédagogiques et applications diverses ne sera utilisée que dans le cadre d'un usage strictement pédagogique et éducatif. Seule l'équipe numérique du lycée a la main sur le contenu des tablettes dont la configuration spécifique ne peut être modifiée par les élèves.

Une convention de prêt, précisant les modalités du prêt sera distribuée à la rentrée.

Le prêt sera assuré par la coopérative du lycée Vauban.

La coopérative du lycée Vauban est une association à but non lucratif (loi 1901) qui agit dans le respect des principes qui fondent l'enseignement public. Ses missions sont diverses et variées :

- Location des manuels scolaires et achat de cahiers d'exercices
- Achat groupé d'équipements (caisse à outils) revendus à prix coûtant aux élèves avec une réduction par rapport au prix public.
- Interventions dans les classes sur la prévention.
- Soutien financier pour les élèves effectuant leur stage à l'étranger
- Etc..

Les familles souhaitant bénéficier de ces services doivent cotiser à la coopérative (10 €) et fournir un chèque de caution pour le prêt de la tablette (300 €), ce dernier n'est pas encaissé.

Les familles souhaitant bénéficier de l'équipement professionnel doivent cotiser à la coopérative.

L'équipement concerne :

- Les élèves de : 2^{nde} Bac Pro, 1^{ère} année de CAP, 1^{ère} Bac Pro n'ayant pas effectués leur 2^{nde} en lycée pro

Les équipements seront fournis par la coopérative du lycée Vauban, les familles s'acquitteront du solde restant à leur charge après déduction de la prime de la région (variable selon la section).

Si vous ne disposez pas de chéquier, il est possible de payer les 10 € de cotisation en espèces disposés dans une enveloppe en notant le nom, le prénom et la classe de l'élève concerné sur l'enveloppe. En ce qui concerne la caution, il est impératif d'envoyer un mail à l'association coopvauban@gmail.com

Pour toutes questions, ou en cas de difficultés de paiement, vous pouvez contacter l'association par mail : coopvauban@gmail.com

Document à joindre impérativement avec les chèques lors de l'inscription

Je cotise à l'association de la coopérative de Vauban **et** ainsi je bénéficie du prêt de la tablette et / ou de l'achat groupé de l'équipement. Je joins au talon **deux** chèques :

- **1 chèque de cotisation de 10 € à l'ordre de « coop Vauban »** (encaissé)
(inscrire au dos du chèque **Nom Prénom Classe de l'élève**)
- **1 chèque de caution de 300 € (prêt tablette) à l'ordre de « coop Vauban »** qui n'est pas encaissé
(inscrire au dos du chèque **Nom Prénom Classe de l'élève**)

Je refuse de cotiser à l'association de la coopérative de Vauban ; je m'engage à acheter les manuels scolaires en librairie et à me procurer les ressources pédagogiques.

Je souhaite aider l'association de la coopérative du lycée Vauban, pour me joindre :

Adresse mail@.....

Classe à la rentrée 2023 (cocher la classe de votre enfant à la rentrée 2023)

TERMINALE MELEC SN

PREMIÈRE MELEC SN

SECONDE TNE

NOM de l'élève C

Prénom de l'élève

Chèques établis par : M Mme.....

Chèque n° : Banque :

Téléphone du responsable de l'élève :

Adresse mail du responsable

Date :

signature du responsable légal